



Depuis un certain temps on enregistre de plus en plus de dégâts faits sur des miradors dans nos forêts.

Cet équipement, d'une valeur d'environ 800 à 1000€, est financé et installé par les chasseurs.

Cet élément est indispensable au tir à l'affut qui permet aux chasseurs de tirer le gibier et d'assurer ainsi une régulation notamment du sanglier qui prolifère fortement dans notre région.

A maintes reprises, on nous a signalé que les miradors ont été saccagés, voire détruits, ce qui est inacceptable. Est-ce l'acte de jeunes qui pensent s'amuser ou d'autres personnes mal intentionnées ? Quel que soit les auteurs, il s'agit d'un délit !

Faudra t'il également mettre des caméras sur ces installation

en pleine nature ? Dorénavant, ces actes seront suivis de plaintes à la gendarmerie.

Hormis les chasseurs, l'accès aux miradors est formellement interdit à toute autre personne.

HEHN Jean-Claude

Maire d'Alsting